

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 29 JANVIER 2025

Présents : Isabelle ANDRADE - Alain BOLERY - Yohann DUMONT - Michel DURANTIN - Carole FEJARD - Sylvie LAPALUS - Philippe LEVEQUE - Thierry MYARD - Antonio Paulo TERROSO.

Absences excusées : Michel GAY - BONAFINI Marie-Laure - TRONCY Claudette

Absences : JOLIVET Marion

Secrétaire de séance : Yohann DUMONT

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du 27 novembre 2024 qui est approuvé à l'unanimité.

I : Rémunération du remonteur d'horloge

Monsieur le Maire rappelle que, chaque année, le conseil municipal doit se prononcer sur l'attribution d'une indemnité au remonteur d'horloge, Jean-Pierre BONAFINI. Habituellement, il est attribué 200.00 € brut.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le versement d'une indemnité de 200.00 € brut pour le remonteur d'horloge pour l'année 2025

II- Subventions aux associations

Monsieur la Maire demande aux conseillers de voter l'attribution de subventions aux associations pour 2025.

En 2024, la commune a versé les aides suivantes :

ORGANISMES	Propositions 2024
Sou des écoles	200,00 €
OCCE Soutien des activités extra-scolaires	2 370,00 €
Secours Catholique	150.00 €
Secours Populaire	150.00 €
Saint Vincent de Paul	150.00 €
Croix rouge	150,00 €
Restos du cœur	150,00 €
TOTAL	3 320.00 €

La subvention versée à l'OCCE en 2024 à été majoritairement utilisée pour le voyage en Dordogne des classes de Mme MONTET Christine et Mme BONNEFOY Géraldine.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les versements ci-dessus énoncés.

III – Budget : Débat d'orientation budgétaire, organisation et programmation commission finance pour BP 2025

Monsieur le Maire demande aux conseillers les projets à inscrire pour le BP 2025.

- Voirie 2025 : 40959.50€ HT (Chemin des Brosses)
- Amende de police 2025 :
- Enveloppe de solidarité 2024 : changement de 2 chaudières dans les logements communaux mairie du Bourg : 30 000.00 € HT
- Chemin piéton : coursière Peterenard - Croix Leigne (environ 5 000 € TTC)
- Autres : Eglise de chandon (ravallement de façade) – trouver des aides

La commission finance se réunira le 11/02/2025 à 18h00 en mairie pour préparer les budgets 2025 (MYARD Thierry, TERROSO Paulo, DURANTIN Michel, BOLERY Alain, ANDRADE Isabelle, FEJARD Carole et LAPALUS Sylvie)

IV- Point sur le personnel communal : prolongation arrêt Hubert MILLER (saisine conseil médical et recrutement de Nellie, modification du tableau des emplois, suppression et création d'un poste :

Monsieur le Maire expose la situation de M. MILLER Hubert, actuellement en congès maladie depuis le 29/02/2024 soit presque un an. La commune à sollicité le comité médical du Centre de Gestion de la Loire afin de statuer sur la situation de l'agent. Le secrétariat du comité médical à envoyé un courrier à M. MILLER afin qu'il prenne RDV chez un medecin agréé. La commune a demandé au Comité Médical une disponibilité d'office pour maladie concernant cet agent.

En vue du recrutement au 01/05/2025 de Nellie BURNICHON en remplacement d'Emilie VOUILLON-LATHUILIERE, il y a lieu de modifier le tableau des emploi et de supprimer un poste de rédacteur principal de 2^e classe et de créer un poste d'adjoint administratif.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification du tableau des emplois ci-dessus énoncée.

V Adhésion à la compétence optionnelle SIEL Géoloire 42 Cadastre

Monsieur le Maire présente la proposition du Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de la Loire (SIEL) concernant le renouvellement d'adhésion au Système d'Information Géographique Web (SIG) qui permet aux collectivités de gérer leurs réseaux, équipements et projets d'urbanisme.

L'offre de base comprend :

- 1 Accès individualisé et sécurisé au portail www.geoloire42.fr
- 2 Accès à l'application Géoloire42® Cadastre : exploitation du plan et de la matrice cadastrale (données MAJIC)
- 3 Mise à jour annuelle des données cadastrales et fourniture des données cadastrales au format MAJIC (sur demande) assurée par le SIEL-TE
- 4 Intégration et consultation du PLU, s'il est numérisé selon les standards du CNIG
- 5 Consultation des réseaux électriques et gaz mis à jour chaque année
- 6 Accès aux données intercommunales et départementales, si disponibles sur le territoire
- 7 Accès aux données du Référentiel à Grande Echelle de l'IGN et aux données en Open Data
- 8 Accès à l'Orthophotographie départementale issue du partenariat avec le CRAIG
- 9 Accès au Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS), s'il est disponible sur votre territoire
- 10 Formation à Géoloire42® Cadastre (sur demande)
- 11 Accès à l'application Géoloire42® THD42 : outil d'aide à la décision pour les raccordements au réseau Fibre Optique

Ce service propose également les options suivantes :

Options	Descriptif
1 - Passerelle vers ADS	Mise en place d'une passerelle vers un logiciel d'application du droit des sols (Cart@DS ou R'ADS/Next'ADS) (sur devis éditeur)
2 - Portabilité	Visualisation/Modification en mode déconnecté sur tablette et/ou smartphone
3 - Grand public	Interface Grand Public : diffusion de données ouvertes via Internet
4 - Pack 4 thématiques	Création de données propres à la collectivité par thématique : Réseau d'eau, Assainissement, Signalisation, Points de collecte, etc... Forfait qui inclut l'occupation du serveur et la mise à jour des données existantes dans l'application. Pour l'intégration de nouvelles données par le SIEL-TE, un devis sera proposé selon tarif à la journée.

Monsieur le maire propose de renouveler cette adhésion en gardant les mêmes options d'adhésion qu'en 2018 soit l'offre de base + Option 4 thématiques pour un montant de 380€/an

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le renouvellement de l'adhésion au Système d'Information Géographique Web (SIG) suivant la proposition du SIEL ci-dessus.

VI – Mutuelle santé et mutuelle prévoyance : adhésion au groupement avec le Centre de Gestion de la Loire :

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la commune propose actuellement à ses agents un contrat groupe de prévoyance pour la garantie de maintien de salaire et le risque d'invalidité auprès de la MNT. Notre contrat arrive à échéance au 31.12.2025. Le centre de gestion propose un nouveau contrat groupé à partir du 1^{er} janvier 2026. Monsieur le maire propose aux conseillers municipaux d'adhérer à ce nouveau contrat proposé.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'adhésion à partir du 1^{er} janvier 2026 au nouveau contrat de prévoyance proposé par le centre de gestion de la Loire.

Monsieur le maire explique aux conseillers municipaux, l'obligation des collectivités de proposer une mutuelle santé à ses agents, à partir du 01 janvier 2026. Le Maire explique également, qu'afin de répondre à cette obligation et en complément de la convention de participation relative au risque « Prévoyance », le conseil d'administration du Centre de gestion, à la suite de l'avis favorable du comité social territorial, a décidé d'engager une démarche visant à proposer aux collectivités et établissements de département qui le souhaiteront, une convention de participation relative au risque « Santé ».

Afin de mener la mise en concurrence nécessaire à la conclusion de cette convention de participation relative au risque santé, il est nécessaire de délibérer avant le mois de février pour faire part de la volonté de notre collectivité de mandater le centre de Gestion afin de réaliser cette tâche.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le mandatement du Centre de Gestion de la Loire afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la santé.

VII -Evolution convention retraite avec le Centre de gestion de la Loire :

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux la délibération du 30 novembre 2022 et l'adhésion de la commune à la convention 2023-2026 relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le Centre de Gestion de la Loire pour les agents de la commune.

Monsieur le Maire explique que le Centre de gestion nous a communiqué une l'évolution des services sur Pep's – GULI à compter du 16 septembre 2024, des modifications doivent intervenir au niveau de la délégation faite au CDG, dans le cadre de la convention CNRACL 2023-2026.

Les nouveaux services sont :

- Demande de retraite CNRACL et RAFP
- Simulation de retraite CNRACL
- Compte individuel retraite CNRACL

Les services supprimés sont :

- Demande d'avis préalable
- Qualification des comptes individuels retraite (QCIR)

Les autres prestations restent inchangées.

Pour le bon fonctionnement de nos délégations, toutes facilités doivent être accordées au CDG 42 pour l'exercice de cette mission. Pour bénéficier des prestations de la convention, les collectivités doivent donner délégation au CDG via Pep's. La collectivité s'engage à fournir au CDG 42 tous les justificatifs nécessaires pour l'accomplissement de cette mission et à lui communiquer toutes les informations qui lui parviendraient directement de la CNRACL. En cas d'annulation d'une prestation par la collectivité, les dossiers en cours de traitement lui seront retournés et facturés intégralement.

Le conseil municipal prend connaissance de l'évolution de la convention retraite passée avec le centre de gestion de la Loire et autorise le Maire à signer l'avenant correspondant.

VII- Adhésion au dispositif de signalement des actes de violences auprès du Centre de Gestion de la Loire

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers le souhait de la commune d'adhérer au dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral, d'agissements sexistes, d'atteintes volontaires à l'intégrité physique, de menace ou de tout acte d'intimidation, au Centre de gestion de la Loire. Pour rappel, depuis 2022, les employeurs publics ont l'obligation de mettre en place un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes. Ce dispositif peut être mutualisé par voie de convention entre plusieurs administrations, collectivités territoriales ou établissements publics. Il peut également être

confié aux centres de gestion. Afin de pouvoir valider cette convention avec le Centre de Gestion, le conseil municipal doit délibérer.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la délégation de la commune, auprès du Centre de gestion de la Loire, concernant le dispositif de signalement des actes de violences, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral, d'agissements sexistes, de menaces ou d'actes d'intimidation.

VIII – Cession Parcelle SANEROT – Intégration de la parcelle dans l'actif (inventaire) de la commune :

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 9 juin 2023 concernant la vente de la parcelle A575 à M. SANEROT Rémi pour un montant de 4000€.

Monsieur le Maire, explique aux conseillers que cette parcelle étant une propriété ancienne de la commune, cette dernière n'est pas répertoriée dans les actifs (inventaire). Afin de régulariser cette situation et de pouvoir encaisser la somme dédiée à cette vente, la commune doit intégrer la parcelle A575 dans ses actifs. Monsieur le maire précise que ce bien sera ensuite retiré de l'actif par des écritures comptables.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'intégration de la parcelle A575 dans l'actif de la commune.

IX – Convention d'utilisation des locaux communaux par les associations chandonnaises :

Monsieur le maire explique aux conseillers la nécessité d'établir des conventions avec les différentes associations chandonnaises afin de déterminer les conditions d'utilisation des différentes salles communales. Une fois validé par le conseil, chaque association sera rencontrée afin de leur faire signer la convention d'utilisation des locaux correspondant à leurs besoins réguliers.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, la création d'une convention propre à chaque association correspondant à l'utilisation des locaux communaux propres à leurs besoins.

X- Présentation tri Ménager et Déchets :

Monsieur le maire présente aux conseillers municipaux les résultats 2024 du SEEDR (Syndicat d'Etudes et d'Elimination des Déchets du Roannais) concernant le tri ménager et les déchets

VI Questions diverses

- Point sur les différentes commissions

- ✓ Culture/jeunesse : Carole FEJARD explique que lors de la réunion culture/jeunesse il a été évoqué la recherche de projets culturels pour intéresser les jeunes de 15-25 ans)

- Bilan transport solidaire :

- ✓ Mme LAPALUS dresse un bilan pour le transport solidaire, pour Chandon le service fonctionne bien, avec 23 bénéficiaires, 9 chauffeurs pour un total de 98 déplacements soit 1907km

- Entretien chemin au Colombier :

- ✓ M. BOLERY Alain évoque l'entretien du chemin au colombier à prévoir en partie.

Délibérations du 29/01/2025 :

01-2025-D1 : Rémunération du remonteur d'horloge.

01-2025-D2 : Subvention 2025 aux associations

01-2025-D3 : Adhésion à al mutuelle prévoyance CDG au 1^{er} janvier 2026

01-2025-D4 : Adhésion à la mutuelle santé CDG au 1^{er} janvier 2026

01-2025-D5 : Adhésion aux dispositif signalement harcèlement proposé par le CDG

01-2025-D6 : Création d'un poste d'adjoint administratif

01-2025-D7 : Adhésion à la compétence optionnelle SIEL Géoloire 42 cadastre

01-2025-D8 : Intégration parcelle A575 dans l'actif communal

01-2025-D9 : Validation convention utilisation locaux communaux par associations chandonnaises.